

D2 - MÉTIERS DE L'INTERVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

La dominante Métiers de l'intervention sanitaire et sociale est construite autour du développement de compétences pour les métiers établissant un lien entre la formation et la santé. Vous y aborderez 3 grands thèmes, vous permettant d'approfondir les transformations des champs sanitaires et médico-sociaux, ainsi que les nouveaux enjeux qui traversent ces champs et les questions de santé en général, et que les modèles variés d'étude des comportements de santé. De cette façon, vous aurez un regard complet et le plus affûté possible sur les enjeux politiques, démographiques et médicaux de l'intervention sanitaire et sociale. Vous pourrez ainsi développer votre regard critique sur ces enjeux et sur ses transformations.

Quels débouchés ?

La dominante Métiers de l'intervention sanitaire et sociale peut déboucher sur un Master 2 en Sciences de l'éducation, via ou en dehors du parcours FORSE (hors Master MEEF), notamment le Master International Francophone en Éducation et Formation (MIFEF), équivalent à un niveau Master 2 ainsi que le Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation, en un an. Le Master MIFEF est orienté sur des questions de recherches et vous permettra de remobiliser vos connaissances acquises dans cette dominante pour interroger encore davantage les enjeux de l'intervention sanitaire et sociale sur le plan scientifique, au travers de séminaires thématiques et de la réalisation d'un mémoire. Le Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation est quant à lui orienté vers la formation des adultes, et peut donc vous aider à y remobiliser vos compétences et à acquérir une expertise d'ingénierie de la formation sensibilisée aux questions de santé. Néanmoins, le M2 ICF convient davantage aux candidats ayant suivi la dominante 3 Formation des adultes, car il s'appuie sur les savoirs et compétences acquis en M1.

Sur le plan professionnel, la dominante Métiers de l'intervention sanitaire et sociale peut notamment vous permettre d'approfondir vos compétences en vue d'occuper des postes dans le domaine médico-social et dans les établissements médico-sociaux. Vous pouvez notamment prétendre aux métiers relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'enfance présentant des déficiences, de direction ou de cadre en maison de retraite, de foyer ou foyer-logement pour personnes en situation de migration, pour femmes, pour personnes en situation de handicap ou personnes âgées, ainsi que des postes de direction d'aide à domicile.